

Présentation des actions forêts de la Chambre d'agriculture 04

Assemblée Générale Fransylva 04 du mercredi 29 avril 2026 à Aiglun

Résumé de l'intervention de Nicolas Milesi, Chargé de mission Environnement Forêts à la chambre d'agriculture 04

La Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence (CA04) déploie une stratégie forestière ambitieuse intégrée à une dynamique régionale (PACA) avec les CA05 et CA06. L'objectif central est de dynamiser la gestion de la forêt privée et de renforcer les liens entre agriculture et forêt.

1. Un cadre stratégique renouvelé : le SVBT V2

Le Service Valorisation Bois Territoire entre dans sa deuxième phase. Piloté par la CA05 et financé par la TATFNB¹, il permet d'allouer en moyenne 72 jours par an au niveau départemental pour accompagner les particuliers dans la mise en valeur de leur patrimoine forestier. Ces moyens restant modestes, l'objectif est de travailler en étroit partenariat avec les autres organismes forestiers dont le CRPF.

2. Action forêt de la chambre d'agriculture 04 « gestion forestière »

L'action phare consiste à accroître le volume de bois mobilisé en partenariat avec le **CNPF (CRPF PACA)**. La CA04 intervient auprès des propriétaires (souvent agriculteurs) pour :

- **Réaliser des diagnostics forestiers** : visite terrain avec cartographie de la propriété et identification des potentialités d'intervention.
- **Aider à la rédaction d'une DAAC (Demande d'Autorisation Administrative de Coupe)**. Pour les propriétaires soumis à PSG (propriétés > 20 ha²) il leur est conseillé de se rapprocher d'un gestionnaire forestier professionnel dans la mesure où une aide est aujourd'hui possible via le Conseil Départemental. Nous transmettons alors au gestionnaire retenu l'ensemble des éléments du diagnostic.
- **Lever les freins à l'exploitation** : par exemple, en participant à l'organisation des ventes de bois concertées entre forêts publiques (via l'ONF) et forêts privées mitoyennes.

Le diagnostic forestier de la CA04 peut intervenir en amont d'un document de gestion (CBPS, PSG, RTG) ou avant une vente de bois pour un propriétaire qui ne serait soumis à aucune obligation réglementaire.

3. les autres actions forêts de la Chambre d'agriculture 04

La CA04 intervient sur plusieurs leviers complémentaires :

- Le **Sylvopastoralisme** : promotion du guide technique "RENFORT" pour maintenir le pâturage sous couvert forestier (Nombre de tiges/ha à conserver fonction du diamètre moyen du peuplement après intervention).
- **La gestion du risque incendie** : information des agriculteurs, suivi des documents en lien avec la thématique DFCI et participation aux instances de prévention (DDT, brûlage dirigé).
- **La promotion bois énergie/bois construction** : promotion du bois énergie en partenariat avec les Communes Forestières et du bois construction avec la MRE PACA et FIBOIS SUD. Incitation à l'utilisation du bois local pour les bâtiments agricoles. Des journées de démonstration et des vidéos de promotion (ex: Selonnet, Thorame) illustrent la viabilité technique et économique de ces projets).

Conclusion : l'action de la CA04 se caractérise par un **accompagnement de proximité**. Que ce soit par le diagnostic de terrain, l'appui administratif ou la mise en relation avec les exploitants forestiers, la Chambre d'Agriculture s'affirme comme un acteur clé pour transformer le potentiel forestier du département en une ressource économique durable pour les agriculteurs et le territoire.

Site internet à consulter : <https://paca.chambres-agriculture.fr/tous-les-dossiers/detail-du-dossier/la-foret-dans-les-alpes-de-haute-provence>



Nicolas MILESI
Chargé de mission Environnement Forêt
Mission d'Expertise et de Suivi des Epanchages de boues (MESE04)
Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence
66 Bd Gassendi - CS 90117
04995 DIGNE LES BAINS Cedex 9
Mobile 07 84 29 94 34
www.chambre-agriculture04.fr



¹ Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

² Somme des ilots boisés de 4 ha et +.

